Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260423-DL2603008-DE

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE – JEUDI 16 AVRIL 2026

Convocation

Date : 10/04/2026
Affichée le :10/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 26
Pouvoirs : 3
Étaient absents excusés : 3
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
DL2603008

Le seize avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES,

LE BRETON Rodolphe, BOSCHER Evelyne, PRESSE Philippe, SCOUARNEC Jean-Michel, LE STRAT Odile, BLANCHARD Jean-Luc, GOUEROU Gaëlle, GLORY Jacques, DUROS Henry, MASSE Jacques, PASCO Régine, BERNARD Corinne, GLOTIN Eliane, ROBIN Michel, LE CROM Claudine, GAUTIER Guy, MACE Isabelle, GAUVRY Jean-Marie, BOIVENT Nathalie, BOUGEARD Rozenn, LAUNAY Benoit, AKOSSI Laurence, MAXIMIN Léa, PERRET Paul, CLEMENT Lucas, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Léa MAXIMIN.**

ABSENTS EXCUSES : BOSSON Alain donne pouvoir à LE BRETON Rodolphe, HENO Gaëlle donne pouvoir à BOSCHER Evelyne, BIZET Carole donne pouvoir à BOUGEARD Rozenn.

DÉSIGNATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

Cette commission est présidée par le Maire ou son représentant.

Elle comprend des membres de l'organe délibérant désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'organe délibérant, sans que la loi détermine pour autant le nombre précis de membres devant composer cette commission.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition du Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation de la commission consultative des services publics locaux et de ses membres selon la répartition suivante et selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Monsieur le Maire, pouvant être représenté par Monsieur Rodolphe LE BRETON, 1er Adjoint, spécialement désigné, à cet effet, par arrêté municipal.
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil Municipal,
- 5 représentants d'associations proposés en raison de leur représentativité, de leur compétence et de leur action sur le plan local dans des domaines en relation avec les services publics municipaux concernés.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260423-DL2603008-DE

Modalités de vote

Concernant les modalités de vote, il est proposé au Conseil Municipal de décider que l'élection des représentants se fera par un vote à main levée, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de la commission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de fixer à 5 titulaires et 5 suppléants, le nombre de membres de la CCSPL,

- DÉSIGNE, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la CCSPL comme suit :

COMMISSION CONSULTATIVE SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	
Président :	Bruno LE BESCAUT
1) Titulaire :	Jean-Luc BLANCHARD
2) Titulaire :	Henri DUROS
3) Titulaire :	Régine PASCO
4) Titulaire :	Guy GAUTIER
5) Titulaire :	Rodolphe LE BRETON
1) Suppléant :	Jean-Michel SCOUARNEC
2) Suppléant :	Michel ROBIN
3) Suppléant :	Claudine LE CROM
4) Suppléant :	Odile LE STRAT
5) Suppléant :	Carole BIZET
Représentant association : APF	
Représentant association : UTL	
Représentant association : Loudéac Entreprendre	
Représentant association : Club de l'Amitié	
Représentant association : Familles Rurales	

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 23 AVR. 2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents (suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 23 AVR. 2026

Le Maire,
Bruno LE BESCAUT

La Secrétaire de séance,
Léa MAXIMIN